

EXERCICE 2024
CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 12 novembre 2024
DÉLIBÉRATION n°2024-10

Le conseil académique s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 5 novembre 2024.

Point de l'ordre du jour :

2. Désignation de représentants étudiants à la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les discriminations, les violences et le harcèlement des étudiants

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n°2022-71 du conseil d'administration du 11 juillet 2022 portant création de la cellule d'écoute, d'accompagnement et de veille contre les discriminations, les violences et le harcèlement des étudiants,
Vu l'appel à candidature adressé le 14 octobre 2024,
Vu les candidatures déposées,

Exposé de la délibération :

Conformément à la délibération du conseil d'administration susvisée, le conseil académique doit désigner deux représentants étudiants (l'un de niveau licence/master, l'autre de niveau doctorat) pour siéger à la cellule de veille contre les discriminations, les violences et le harcèlement des étudiants.

Après en avoir délibéré, le conseil académique procède à la désignation suivante :

1. Représentant étudiant de 1^{er} ou 2^{ème} cycles (niveau licence ou master) :

1^{er}tour :

Nombre de membres constituant le conseil :	80	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres en exercice :	70	Candidature 1	2
Quorum :	35	Candidature 2	0
Membres présents :	56	Candidature 3	4
Membres représentés :	9	Candidature 4	2
Total des membres présents et représentés	65	Candidature 5	2
Votes blanc et nuls	2	Candidature 6	0
Suffrages exprimés	63	Candidature 7	2
Majorité requise	32	Candidature 8	6
		Candidature 9	1
		Candidature 10	30
		Candidature 11	1
		Candidature 12	7
		Candidature 13	2
		Candidature 14	1
		Candidature 15	2

Candidature 16	1
-------------------	---

La majorité absolue des suffrages exprimés, soit 32 voix, n'étant pas acquise au premier tour, il est procédé à un deuxième tour.

2^{ème} tour :

Nombre de membres constituant le conseil :	80	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres en exercice :	70	Candidature 1	0
Quorum :	35	Candidature 2	0
Membres présents :	56	Candidature 3	0
Membres représentés :	9	Candidature 4	0
Total des membres présents et représentés	65	Candidature 5	0
Votes blanc et nuls	2	Candidature 6	0
Suffrages exprimés	63	Candidature 7	0
Majorité requise	32	Candidature 8	6
		Candidature 9	0
		Candidature 10	44
		Candidature 11	0
		Candidature 12	11
		Candidature 13	1
		Candidature 14	1
		Candidature 15	0
		Candidature 16	0

En conséquence, la candidature n°10 est désignée.

2. Représentant étudiant de 3^{ème} cycle (doctorat) :

Nombre de membres constituant le conseil :	80	Candidatures	Nombre de voix
Nombre de membres en exercice :	70	Candidature 1	14
Quorum :	35	Candidature 2	50
Membres présents :	56		
Membres représentés :	9		
Total des membres présents et représentés	65		
Votes blanc et nuls	1		
Suffrages exprimés	64		
Majorité requise	33		

En conséquence, la candidature n°2 est désignée.

Pièces jointes :

- candidatures des étudiants.

Fait à Tours, le
Le Président,

Arnaud Giacometti